

## SERVICES D'INTÉGRATION COMMUNAUTAIRE DES PERSONNES HANDICAPÉES

Objet : **Types de services communautaires – Services de jour**

## SERVICES AUX ADULTES HANDICAPÉS

### **BUT**

Les services de jour font partie de la gamme de services d'aide aux personnes ayant une déficience mentale au sein de la communauté et sont fournis par des organismes communautaires sans but lucratif. Les personnes deviennent admissibles aux services de jour le 2 juillet de l'année au cours de laquelle elles fêtent leur 21<sup>e</sup> anniversaire.

L'objectif des services de jour est d'apporter un soutien à ces personnes dans leurs activités quotidiennes afin d'augmenter leur degré d'autonomie, de productivité et d'intégration à la communauté, en leur permettant notamment d'accéder et de participer à des programmes de formation, d'emploi concurrentiel et de soutien. Les services de jour permettent de favoriser l'acquisition et le maintien de compétences fonctionnelles pertinentes dans la communauté qui sont adaptées à l'âge de la personne et à ses capacités, ce qui l'aide à participer plus pleinement aux activités quotidiennes de sa collectivité. Les domaines d'intervention individuels et le type de formation et de soutien requis dans le cadre des services de jour sont basés sur les buts et les objectifs établis avec les personnes dans le cadre du processus de planification individuelle.

Les personnes peuvent bénéficier de soutien par l'intermédiaire du travailleur des services communautaires. Le soutien comprend, sans s'y limiter, la fourniture d'un financement pour l'achat des services et des soutiens dont la personne a besoin; l'information, le counseling et l'intervention en cas de crise; et l'aide à l'évaluation, à la planification, à l'aiguillage et à la coordination des services.

### **OBJECTIFS**

Les objectifs sont mis en œuvre dans le cadre du processus de planification individuelle qui permet de déterminer le type de services de jour qu'il convient de fournir.

Les objectifs communs à tous les types de services de jour sont les suivants :

- 1. Les services et les soutiens doivent permettre aux personnes de mener une vie satisfaisante et sûre au sein de la collectivité en leur offrant :**
  - des possibilités de formation dans un milieu le moins restrictif possible et adapté à l'âge; et une gamme complète de services qui répondent aux besoins évolutifs de chacun. Cela comprend l'évaluation et la modification des programmes de formation personnalisés qui prévoient le perfectionnement, la formation, le recyclage professionnel, l'éducation et le soutien, le cas échéant, afin d'aider la personne à atteindre son plein potentiel au moyen de services offerts dans la collectivité.

Date de publication : 1 <sup>er</sup> janvier 2019
Remplace : 1 <sup>er</sup> janvier 2001

**MINISTÈRE  
DES FAMILLES**

C	88.2	1 de 3
Emplacement	Section	Page

2. **Les services et les soutiens doivent permettre aux personnes de mener une vie productive au sein de la collectivité en leur fournissant :**
  - des formules de travail qui permettent d'accéder à un emploi concurrentiel avec soutien, si nécessaire;
  - des possibilités de consacrer la majeure partie de la journée de travail à des activités utiles;
  - l'occasion de faire partie de la population active de la province.
  
3. **Les services et les soutiens doivent donner aux personnes la possibilité de gérer leur propre vie par les moyens suivants :**
  - la fourniture d'une formation dans la collectivité;
  - le soutien du droit de la personne à prendre des décisions et à diriger sa vie de la manière la moins restrictive possible;
  - la possibilité pour la personne de choisir l'organisme fournissant les services de jour qui répondent le mieux à ses besoins, dans la limite des ressources existantes.
  
4. **Les services et les soutiens doivent donner aux personnes la possibilité de faire partie intégrante de la communauté en leur fournissant :**
  - des possibilités, au sein de la communauté élargie, de participer à des activités de loisirs, sociales et professionnelles adaptées à la tranche d'âge et aux centres d'intérêt de la personne, auxquelles participent des personnes qui ne font pas partie du personnel rémunéré.

### **DESCRIPTION DES TYPES DE SERVICES**

Les organismes qui proposent des services de jour offrent divers types de services aux personnes ayant une déficience mentale. La fourniture d'une gamme de services diversifiée renforce la capacité de l'organisme à proposer des services qui répondent aux besoins de la personne et s'inscrit dans l'approche la moins restrictive et la moins intrusive possible. Les types de services suivants offrent des possibilités de soutien aux participants :

### **SERVICES DE SOUTIEN EN MILIEU DE TRAVAIL ET DE SUIVI**

Ce type de services a pour but d'aider la personne à trouver un emploi dans un cadre communautaire. Un soutien et une formation personnalisés sont offerts dans des milieux de travail au sein de la collectivité. Une fois que l'emploi est obtenu et que la formation est terminée, des services de suivi sont fournis, y compris les activités nécessaires pour que le participant puisse conserver son travail.

Date de publication : 1 <sup>er</sup> janvier 2019
Remplace : 1 <sup>er</sup> janvier 2001

**MINISTÈRE  
DES FAMILLES**

C	88.2	2 de 3
Emplacement	Section	Page

## **SERVICES D'INTÉGRATION COMMUNAUTAIRE DES PERSONNES HANDICAPÉES**

Objet : **Types de services communautaires – Services de jour**

## **SERVICES AUX ADULTES HANDICAPÉS**

Les services de suivi sont généralement fournis sur le lieu de travail et consistent principalement à fournir une aide à la personne pour des questions liées à l'emploi. Il peut s'agir d'acquérir ou de maintenir les compétences ou les comportements professionnels attendus de tous les employés sur le lieu de travail et d'aider le travailleur à établir des relations interpersonnelles sur son lieu de travail.

### **SERVICES À ORIENTATION PROFESSIONNELLE**

Ce type de services vise à favoriser l'acquisition, le maintien et l'optimisation des compétences professionnelles et sociales de la personne. Les services personnalisés se concentreront sur l'amélioration des compétences nécessaires pour accéder à un emploi concurrentiel au sein de la collectivité. Les services, le soutien et la formation sont fournis en grande partie en interne dans le cadre des activités de l'établissement, bien qu'une partie des services puisse être fournie à l'extérieur de l'établissement, par exemple par des équipes de travail mobiles, ou dans le cadre d'ateliers et d'activités entrepreneuriales.

### **SERVICES DE PERFECTIONNEMENT INDIVIDUEL**

Ce type de services vise à acquérir, à maintenir et à maximiser les compétences comme l'hygiène personnelle, l'épanouissement affectif, les habiletés physiques, les possibilités de socialisation et l'aptitude à communiquer dans le cadre d'activités se déroulant dans la collectivité ou à la maison. Les activités internes peuvent se dérouler dans un centre de services de jour ou au domicile de la personne. Les services de perfectionnement individuel peuvent aussi comprendre des activités à orientation professionnelle, dans la mesure du possible. Les personnes ayant des besoins complexes et problématiques bénéficient généralement de ce type de services.

Date de publication : 1 <sup>er</sup> janvier 2019
Remplace : 1 <sup>er</sup> janvier 2001

**MINISTÈRE  
DES FAMILLES**

C	88.2	3 de 3
Emplacement	Section	Page